



Escroquerie au jugement pour réclamer des intérêts de retard

Par **leforestier**, le **01/12/2016 à 18:45**

dans le cadre d'une procédure de divorce, le fait de refuser le paiement de la prestation compensatoire par l'abandon d'une partie du patrimoine commun et de faire obstacle à la liquidation de l'indivision, pour ensuite réclamer des intérêts de retard, peut-il être considéré comme une escroquerie au jugement ?